

l'ampleur du choc et être mis en oeuvre sans délai pour assurer une gestion efficace de la crise. Dans ce contexte, nous pressons le FMI :

- d'établir une nouvelle procédure permanente -- un mécanisme de financement d'urgence -- qui permette d'accéder plus rapidement aux arrangements du FMI, qui soit assorti de conditions rigoureuses et qui favorise des décaissements initiaux plus substantiels en situation de crise.

18. À l'appui de cette procédure, nous demandons :

- que le G-10 et d'autres pays ayant la capacité d'appuyer le système élaborent des arrangements de financement qui permettent de doubler le plus rapidement possible les sommes actuellement consenties en vertu des AGE, afin de répondre aux urgences financières.

19. Pour faire en sorte que le FMI dispose des ressources voulues pour assumer ses responsabilités, nous préconisons la poursuite des discussions visant une nouvelle révision des quotes-parts.

20. Des progrès notables sur les éléments susmentionnés devraient nous permettre d'améliorer de beaucoup notre capacité de faire face aux crises financières. Néanmoins, cela pourrait ne pas être suffisant dans certains cas. Conscients de ce fait et de la complexité des questions juridiques et autres que les nombreuses sources de financement international posent dans des situations de crise d'endettement, nous encourageons les ministres et les gouverneurs des banques centrales du G-10 à examiner plus à fond d'autres procédures qui pourraient aussi être éventuellement employées pour résoudre les crises de façon ordonnée.

21. Nous appuyons toujours l'adhésion de tous les membres du FMI au système des DTS. De plus, nous pressons le FMI d'entreprendre un examen général du rôle et des fonctions des DTS à la lumière des changements survenus dans le système financier mondial.

22. Une coopération internationale plus étroite pour la réglementation et la supervision des institutions et des marchés financiers est essentielle pour sauvegarder le système financier et empêcher l'érosion des normes de gestion prudente. Nous demandons :

- que la coopération entre les organismes de réglementation et de supervision soit améliorée afin d'assurer, sur une base mondiale, une approche efficace et intégrée du développement et du renforcement des sauvegardes, des normes, de la transparence et des systèmes nécessaires à la surveillance et à la réduction des risques;
- que les pays soient continuellement encouragés à éliminer les restrictions posées aux marchés des capitaux, et que les institutions financières internationales donnent de meilleurs avis stratégiques sur les structures de supervision appropriées;